

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2019/28**

**Objet : Convention avec la société « Aquadétente Pros »**

**Chapitre 1.7 Actes spéciaux et divers**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :  
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32 voix)  
Membres présents : 18  
(25 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 18 (25 voix)  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT ( CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO ( CDV05 – CNA5P)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.S.E.P. a été chargé par application de ses compétences statutaires de la construction et l'exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs. A ce titre, il assure la gestion des pontons publics situés dans le domaine public, et notamment celui de la « Baie de la Gendarmerie ».

Par ailleurs, la Société Aquadétente PROS (AD PROS) a été autorisée par convention de juin 2018 à occuper le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon aux fins de développer une activité de location et de formation aux sports motonautiques. Dans ce cadre, le prestataire d'activité nautique s'est engagé, en écho avec les politiques de développement portées par le S.M.A.DE.S.E.P., dans une stratégie globale de montée en gamme de ses activités. Cette stratégie s'est notamment concrétisée par le renouvellement continu de la flotte proposée à la location, avec l'acquisition d'embarcations toujours plus qualitatives. Elle trouve son point d'orgue en 2019 avec la mise en place d'un bateau « prestige », devant permettre à l'entreprise de former les pilotes amateurs à la conduite de navires motorisés de plus grande taille. Ce bateau, permettant d'embarquer de manière très confortable jusqu'à 16 passagers, présente un intérêt pour la collectivité dans le cadre de visites institutionnelles qu'il est régulièrement amené à conduire pour permettre de mieux exposer les problématiques de gestion du lac de Serre-Ponçon.

Le Président suggère dans ces conditions de convenir d'un accord partenarial permettant à l'établissement de pouvoir disposer de cette embarcation pour les sorties institutionnelles



régulièrement organisées sur le lac, et au prestataire de limiter le coût de stationnement de ce bateau au gabarit « hors norme ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » signée par le S.M.A.D.E.S.E.P. le 9 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT :**

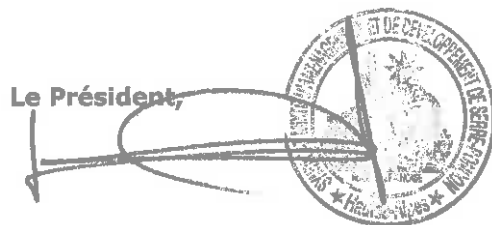
- L'intérêt de nouer un partenariat avec la société « AD Pros » permettant à la collectivité de bénéficier gratuitement pour 5 sorties annuelles d'une embarcation parfaitement adaptée aux besoins de la collectivité (16 places disponibles, confort sonore...) ;
- La convention ci-jointe déclinant ce partenariat, parfaitement profitable à l'établissement public ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe avec la société « AD Pros » et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,



**Victor BERENGUEL**